

Annexe au point 2 du conseil municipal du 8 janvier 2020
Stratégie sportive et associative

Deux cahiers des charges sont présentés au Conseil Municipal du 8 janvier 2020 :

1. Le premier cahier des charges concerne la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'installation d'un terrain de football avec une surface de jeu synthétique.
2. Le second cahier des charges concerne la demande d'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé en politique sportive pour le développement d'une politique sportive globale et structurante de la ville.

Cahier des charges – Maîtrise d'œuvre
pour l'installation d'un terrain de football en terrain en surface de jeu synthétique

Contenu du cahier des charges

Ce premier cahier des charges vise à encadrer la mise en concurrence et l'ouverture de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'installation d'un terrain de football en terrain en surface de jeu synthétique. En effet, le terrain d'entraînement actuel est surexploité et très détérioré, ce qui rend son utilisation particulièrement dangereuse voire impossible. L'installation d'un terrain de football avec une surface de jeu synthétique permettrait de sécuriser et de favoriser la pratique sportive du club de la commune qui compte environ 170 licenciés.

De plus, les écoles de la commune pourront bénéficier de ce terrain synthétique, compte tenu de la proximité du site et des écoles. Aussi, d'autres structures organisées pourront également bénéficier de ce terrain de manière encadrée.

Néanmoins, le terrain actuel a fait l'objet de plusieurs rénovations et travaux qui n'ont pas permis de résoudre tous les problèmes que connaît ce terrain. Il semblerait que le site soit particulièrement difficile à travailler. Une attention particulière sera donc portée aux références des offres étant donné la complexité du site.

Ainsi, le cahier des charges est le suivant :

- Installation d'un terrain de football en surface synthétique en remplacement du terrain d'entraînement actuellement surexploité et dégradé
- Surface synthétique avec une fibre adaptée à l'usage et la fréquentation du terrain : gazon à fibres mixtes (pour un terrain à usage mixte par le club et les scolaires)
- compte tenu de l'état très détérioré du terrain et de l'urgence, il est souhaité que le candidat retenu soit spécialisé dans la mise en œuvre de terrains synthétiques

Critères de choix

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges sera retenue.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur appliquera deux critères distincts pondérés de la façon suivante :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 40%
- Planning prévisionnel : 10%

a. Appréciation du critère « prix des prestations » - 50%

Note du prix sur 50 points = $50 * (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre évaluée})$

La note sera établie sur la base du prix total H.T.

b. Appréciation du critère « Valeur technique » - 40%

Une note sur 40 sera établie afin de juger :

- Du respect des attentes formulées dans le présent cahier des charges
- L'expertise et les références
- la méthodologie utilisée

c. Appréciation du critère « Planning prévisionnel » - 10%

Compte tenu de l'urgence, il est souhaité qu'un planning prévisionnel soit fourni. Le délai de mise en œuvre sera un critère d'appréciation.

Remise des offres : VENDREDI 14 FEVRIER 2020 A 12H00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du cahier des charges

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents

*Proposition de demande de subvention de la DETR pour le financement de
l'installation du terrain de football synthétique*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, dans le cadre de la DETR les travaux ne doivent pas avoir commencé lors de la demande de subvention.

Le plan de financement proposé pour la demande de subvention est le suivant :

DETR 30%

DEPT 30%
Commune 40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de demande la DETR

VALIDE le plan de financement comme suit :

DETR 30%
DEPARTEMENT 30%
COMMUNE 40

Cahier des charges - demande d'assistance
d'un cabinet de conseil spécialisé en politique sportive pour le développement d'une
politique sportive globale et structurante de la ville.

Présentation de la démarche

La Ville de Sultz-sous-Forêts souhaite développer un projet d'ensemble sur les équipements sportifs et associatifs de la ville, dans l'objectif de pérenniser et accroître les activités sportives et de loisirs sur son territoire.

La commune souhaite faire appel à l'assistance d'un cabinet de conseil afin de pouvoir être orientée dans la structuration d'un projet global et structurant, qui prend en compte l'offre communale en l'optimisant, voire en l'élargissant. Il est attendu de la part du cabinet de conseil un ensemble d'orientations stratégiques de politiques sportives qui permettent de répondre au mieux aux problématiques exposées en présentant plusieurs scénarios envisageables.

Dans un contexte marqué par des événements sportifs de grande ampleur et notamment avec l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, la commune souhaite développer une stratégie globale en matière de politique sportive. Consciente des bénéfices qu'engendre une politique sportive forte, la ville souhaite être en mesure de répondre aux besoins des administrés et de proposer des services de loisirs de qualité. En effet, les politiques sportives sont des politiques sportives transversales qui permettent non seulement de répondre à la demande sportive, mais aussi de répondre aux enjeux de santé publique, et de cohésion sociale. Ainsi, en développant une politique sportive riche, la commune souhaite répondre aux enjeux sociétaux par la promotion du sport afin de lutter contre les méfaits de la sédentarité, l'obésité, les effets du vieillissement, ... Aussi, les politiques sportives ont des effets significatifs sur la cohésion sociale puisqu'elles participent à la lutte contre l'isolement, l'insertion, la pacification sociale ou même le renforcement du lien social. De plus, il s'agit d'un

véritable outil de marketing territorial qui participe au rayonnement de la ville. Les profits symboliques engendrés par des politiques sportives locales sont considérables, c'est la raison pour laquelle la ville de Soultz-sous-Forêts souhaite faire appel à l'assistance d'un cabinet de conseil afin de pouvoir être orientée dans l'élaboration d'un projet global et structurant.

L'objectif de ce cahier des charges est donc de présenter les attentes de la commune dans la réalisation d'un projet d'équipement sportif structurant, permettant de répondre aux besoins des associations qui se sont exprimées dans le cadre d'un recensement des besoins des associations sportives et culturelles de la ville en matière d'équipements, de locaux et de matériels. Le projet qui sera présenté devra non seulement permettre de répondre aux besoins actuels, mais aussi d'envisager l'évolution des activités sportives et associatives de la Ville de Soultz-sous-Forêts, dans un objectif de pérennité.

Eléments du projet

Le projet présenté par le cabinet de conseil devra :

1. Répondre aux besoins exprimés par les associations

Il est attendu que l'ensemble des propositions faites permettent de répondre au mieux aux attentes des associations qui se sont exprimées.

a) La vie associative

une attention particulière doit être portée quant à l'accessibilité des bâtiments aux Personnes à Mobilité Réduite.

b) Pratiques sportives et culturelles

Le projet de création d'un nouvel équipement sportif structurant a pour objectif de répondre aux besoins des associations sportives de la commune afin qu'elles puissent développer la pratique de leurs activités dans de bonnes conditions.

Idéalement, le programme de base se réfère à une structure qui pourrait regrouper :

- Un terrain synthétique de football
- Un plateau multifonction de 1500m² environ qui permettrait d'accueillir les activités du tennis, du badminton, du handball et du tennis de table
- Une piste d'athlétisme, une corde pour grimper et qu'un sautoir pour le saut en hauteur
- Un quillier de 6 pistes
- Une salle destinée aux pratiques de la danse, de la gymnastique et du yoga
- Des vestiaires et des sanitaires
- Quelques locaux mutualisés (salle de réunions, bar,...)

- Un skatepark situé au terrain de Bruehl

c) Le stockage

La création d'un lieu de stockage au sein d'un équipement sportif structurant permettrait de répondre aux besoins de stockage des associations de la commune.

2. *Présenter une optimisation de l'offre communale à court terme*

Un recensement de l'offre communale en termes de locaux et d'équipements a également été préalablement établi. L'ensemble de ces équipements est déjà utilisé par les associations. Cependant, une réflexion est souhaitée quant à l'optimisation des locaux actuels. En effet, parallèlement à la création de nouveaux espaces, l'optimisation de l'offre communale pour répondre à la demande sera favorisée à court terme.

3. *Planification des investissements à prévoir pour le développement d'équipements sportifs à moyen et long terme*

Enfin, il est attendu qu'une planification des investissements soit établie pour chaque scénario proposé afin d'avoir une vue d'ensemble des investissements à prévoir. Ainsi, le projet qui sera restitué devra permettre de répondre aux attentes exposées ci-dessus en exposant plusieurs scénarios graduels en termes d'investissements. Idéalement, les scénarios seraient les suivants :

- Une optimisation qui permette de répondre au mieux aux attentes des associations
- Une optimisation de l'offre communale existante ainsi que des propositions de création d'équipements
- Une restructuration intégrale de l'offre communale pour permettre une politique sportive communale de grande envergure

4. *Une démarche de promotion du sport auprès de « publics cibles »*

Il est attendu que le projet comporte une dimension intégratrice du sport en permettant aux enfants, aux personnes âgées, aux « inactifs » et aux personnes atteintes d'un handicap de pouvoir jouir de ces équipements dans le cadre de pratiques sportives diverses afin de répondre au public cible du Département du Bas-Rhin.

5. *Une politique d'ensemble pour une ville sportive*

Enfin, il est attendu du cabinet de conseil qu'une politique sportive communale générale soit présentée. Cette politique sportive devra s'appuyer sur une vision cible du sport dans la ville, ainsi que sa dimension sociale et intégratrice à destination des publics cibles identifiés.

Critères de sélection

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges sera retenue.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur appliquera deux critères distincts pondérés de la façon suivante :

- Expertise, références : 30%
- Méthodologie : 40%
- Prix des prestations : 30%

Remise des offres : courant mars 2020, pour permettre aux nouveaux élus de rencontrer les candidats et d'attribuer le marché, avec un lancement de projet courant avril pour être en cohérence avec la mise en œuvre du stade synthétique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
VALIDE le cahier des charges pour le projet de stratégie générale
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents